



Collombey-Muraz, le 13 octobre 2023

Madame
Arlettaz Pauline
Rue du Pré Court 6
1893 Muraz

Votre question écrite datée du 14 août 2023, intitulée : Un nouveau terrain de football aux Plavaux?

Traité par : Service administratif - Administration générale

N/réf. : Tuo/mol

Madame la Conseillère générale,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre.

Nous reportons ci-après vos questions telles qu'elles ont été formulées et apportons nos réponses directement en dessous.

1) Est-ce que c'est bien un nouveau terrain de football qui a été engazonné dans la zone des Plavaux?

Oui, mais en précisant qu'il s'agira d'une surface spécifiquement dédiée aux entraînements et aux entraînements seulement. Aucun match officiel ne s'y déroulera.

2) Pourriez-vous nous décrire le projet qui est en train d'être mis en place?

L'USCM a sollicité le Conseil municipal afin que les surfaces dédiées à l'entraînement des nombreuses équipes du club soient agrandies.

Le Conseil municipal a décidé répondre favorablement à cette demande et de commander des travaux de nivelage et d'ensemencement de la parcelle communale attenante, afin d'agrandir les surfaces d'entraînement.

3) S'agit-il bien de la 1ère phase du Master Plan Plavaux-Perraires qui nous a été présenté le 13 mars 2023? Si oui, étant donné que la présentation du 13 mars ne donnait pas d'échéance ni de coûts précis et définitifs, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les prochaines étapes, échéances et coûts en lien avec la phase du projet qui a été initiée ("secteur football")?

Non, cette démarche ne s'inscrit pas dans le projet de MasterPlan qui a été présenté au Conseil Général.

4) A combien se monte le coût global de ce projet ? Qu'est-ce qui est inclu dans ces coûts (mise en place du gazon, sécurisation (ex: grillage), "secteur football" dans sa globalité (y.c cantine, vestiaires, déplacement du terrain principal)?

Ces travaux ont été adjugés à la société spécialisée Terrasport SA pour un montant de Fr. 30'263.45 TTC. Compte tenu des conditions caniculaires rencontrés durant cet été, un arrosage complémentaire (non prévu initialement dans l'offre) a dû être mis en place, ce qui engendrera certainement un léger surcoût au final. Un complément d'éclairage sera installé.

5) Comment est financé le projet ?

- Par un financement de tiers ?
- Par le budget de fonctionnement (quelle rubrique dans le budget 2023)?
- Par le budget d'investissement (quelle rubrique dans le budget 2023)?

Le coût pour les nouvelles surfaces d'entraînement sera financé par l'intermédiaire du compte de fonctionnement 3410.3140.51.

6) Comment est-il prévu de délimiter la zone sportive de la zone agricole adjacente ?

S'agissant de l'extension (provisoire) de la zone d'entraînement, aucune délimitation particulière n'est prévue.

7) Comment est-il prévu de "protéger" la zone afin d'éviter des détériorations (par exemple: véhicules sur les terrains)?

S'agissant de l'extension (provisoire) de la zone d'entraînement, aucune protection particulière du périmètre n'est prévue.

Nous espérons avoir répondu à vos demandes et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : José Sotillo, Président du Conseil général